

# LAÏCITÉ

COMPTE-RENDU  
SUR LA LAÏCITÉ

-

ENTRETIEN  
AVEC ARTHUR  
MASLONKA

PRÉPARÉ PAR

Marie Monet

Pierre Magdelenne

Association des Anciens Maires de  
la Loire (AAML)



**SERVICE  
CIVIQUE**

Une mission pour chacun  
au service de tous



## CONTEXTE D'ÉTUDE

Dans le cadre d'une étude sur le principe de la laïcité que nous menons au sein de l'Association des Anciens Maires de la Loire (AAML), en tant que service civique, nous sommes amenés à étudier la laïcité sous divers aspects. Pour mieux comprendre ce principe républicain, nous avons décidé d'aller interviewer différentes personnalités, issues de différents horizons, ayant un lien singulier avec la laïcité. C'est à ce titre que nous avons pu dialoguer avec Arthur Maslonka, vice-président de la fédération du Nord de la Ligue de l'enseignement en charge de la laïcité depuis 2023, mais aussi secrétaire général adjoint en charge des Jeunesses, de l'Engagement et des réformes statutaires au sein de la confédération nationale de la Ligue de l'enseignement depuis 2025. Ces deux postes à la Ligue sont des postes « militants », c'est-à-dire bénévoles, et ne sont par conséquent pas rémunérés. Il est également élu au Conseil d'Orientation des Politiques Publiques de la Jeunesse (COJ), directement rattaché auprès du Premier ministre, depuis 2025. Cette rencontre nous a permis de mieux comprendre la place de la laïcité dans le monde associatif, de l'éducation populaire et de la place qu'occupe la Ligue de l'enseignement sur la transmission de valeurs et de principes républicains.

## LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT

Pour comprendre le lien entre la laïcité et la Ligue de l'enseignement, il est important de connaître les origines et les combats de cette confédération. La Ligue de l'enseignement est un mouvement historique et laïque de l'éducation populaire créé en 1866 par Jean Massé (Jean MACÉ), homme politique, journaliste et instituteur français du XIX<sup>e</sup> siècle. Il s'est beaucoup inspiré de la Ligue de l'enseignement belge pour porter la création d'une structure équivalente en France. Créée bien avant la loi de 1901 relative au contrat d'association, les militants de la Ligue et ses fondateurs « *ont fait partie des précurseurs des libertés de s'associer, tout comme la loi de 1905 sur la séparation des Églises et de l'État* ». La Ligue porte dans son combat l'émancipation et le développement de l'éducation populaire au sein des territoires. La création de la Ligue de l'enseignement s'est faite sur les territoires et se développe sur ceux-ci. L'éducation populaire peut se définir comme la création de « *lieux de rencontres, la création d'un vivre-ensemble dans les associations, qu'elles soient sportives, dans les associations de théâtre, dans les associations de quartier* ». À travers l'éducation populaire, il s'agit aussi de « *faire de la médiation sociale, de la médiation culturelle* ».

Dans ce nouvel élan au service des territoires, de nombreuses personnalités ont été membres de cette structure, comme Jules Ferry, Ferdinand Buisson, Victor Hugo, Jean Massé et bien d'autres encore. On peut remarquer qu'à travers ces premiers membres, des défenseurs de l'amélioration de l'institution publique et laïque sont présents. La Ligue compte la laïcité parmi ses grands combats dès ses premières années d'existence. L'une des raisons de sa création est liée au droit de chacun de pouvoir « lire, écrire et compter, mais aussi penser. Permettre à chacun de prendre pleinement sa place dans la société ». La Ligue de l'enseignement fonctionne sous la forme d'une confédération, composée de fédérations au niveau départemental. Elle compte 102 fédérations départementales, qui ensemble ont permis la création de la confédération, c'est-à-dire de l'échelon national de la Ligue de l'enseignement. M. Maslonka précise bien que la structure nationale de la Ligue permet de faciliter et d'améliorer le partage d'expérience, la coopération sur de nombreux sujets et de porter les engagements de la confédération à l'échelle nationale. La Ligue de l'enseignement compte différentes missions : la première est de fédérer les associations de chaque territoire, au sein d'un réseau unique qui compose celui de la Ligue aujourd'hui. Deuxièmement, elle est une structure de l'économie sociale et solidaire. La Ligue de l'enseignement se caractérise comme « un mouvement d'idées, une fabrique de citoyens qui permet de nourrir le débat public ».

Fort de ses actions au quotidien, ce « mouvement laïque de l'éducation populaire est reconnu d'utilité publique ». Pour M. Maslonka, la Ligue « est complémentaire à l'école publique », c'est-à-dire qu'elle participe, pendant et en dehors du temps scolaire, à l'émancipation des jeunes ou de tout type de public, par des actions concrètes sur les territoires. Le champ de l'éducation populaire touche un large panel de domaines. Pour mener de manière efficace et coordonnée leurs actions, chaque fédération est découpée en différents secteurs : on retrouve un secteur de l'éducation, un secteur pour des formations, un secteur culture, un secteur dit fédératif et militant, un secteur transition écologique et UFCS, et deux secteurs sportifs que sont l'USEP et l'UFOLEP. M. Maslonka a connu la Ligue de l'enseignement lorsqu'il est devenu animateur en accueil de loisirs. Il a passé son Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) en 2017 avec la Ligue de l'enseignement du Pas-de-Calais. À la suite de cette expérience, il est devenu formateur au sein de la Ligue et a rejoint le conseil d'administration de la fédération du Nord après s'y être présenté. La Ligue de l'enseignement est le fruit d'un construit historique, qui place le droit à l'éducation pour tous, le tout dans une société où le politique et le religieux sont séparés, comme pilier de ces actions.

# DÉFINITION DE LA LAÏCITÉ

M. Maslonka intervient dans les écoles pour expliquer ce qu'est la laïcité. Lors de ces interventions, il met en exergue que dans tout le cursus scolaire d'un élève français, il n'est jamais donné « *une définition spécifique* » de la laïcité. Face à cette absence de définition normée, M. Maslonka interroge ses interlocuteurs pour pousser au débat et montrer toute la diversité de la laïcité. Pour lui, la laïcité est avant tout une vérité, un principe constitutionnel et juridique. La laïcité est « *un principe juridique d'organisation de l'État et d'organisation de la société à plus large échelle* ». Il s'agit d'un « *principe de séparation* ». La laïcité, « *c'est séparer pour rassembler* ». Il admet que cela peut être étrange de séparer quelque chose, dans une optique de rassemblement. Mais la séparation du pouvoir politique et religieux permet de rassembler les individus, qu'ils soient croyants ou non. M. Maslonka aime représenter la laïcité comme « *un cube vide dans l'espace, dont la laïcité serait le cadre qui l'entoure* ». Dans ce cube, « *tout le monde peut y rentrer, y vivre, y exprimer quelque chose et y partir à condition de laisser le cube intact* ». La laïcité « *a permis la liberté de conscience, la liberté d'expression, la liberté de pratiquer une religion ou non et la liberté de culte* ». La laïcité est vue comme un espace de cohabitation, donnant droit à des libertés individuelles fondamentales, que l'on se doit de préserver ensemble. Dans le débat public, la laïcité peut être vue comme quelque chose de compliqué. Pour M. Maslonka, « *la laïcité n'est pas compliquée, mais c'est la manière dont on la traite qui est compliquée* ». C'est « *l'instrumentalisation que certains en font qui rend les choses compliquées* ».

La laïcité reste quelque chose de très simple : un principe de séparation. Cette séparation doit être associée au vivre-ensemble car nos pratiques et la manière de pouvoir exprimer nos points de vue se doivent de se corrélérer, dans le respect de toutes les croyances et manières de penser. Il considère la laïcité « *comme un principe universel dans le sens où ça concerne tout le monde* ». Mais il ne faut pas confondre « *universalisme et universalité* ». Pour lui, « *l'universalisme est l'addition de toutes les individualités, un peu comme une mosaïque* ». Il ne s'agit pas d'un conformisme ou d'un uniformisme de la société. La laïcité est universelle puisqu'elle « *concerne tout le monde, mais le fait dans le respect de l'identité de chacun* ». Bien qu'elle soit définie comme principe constitutionnel, « *chacun vit la laïcité avec ses yeux* ». Sur la manière dont les individus vont percevoir la laïcité, « *les enseignants ne vont pas répondre de la même manière aux questions que des dirigeants associatifs, qui ne vont pas répondre de la même manière à la question des élèves des écoles privées, qui ne vont pas répondre de la même manière que les élèves en école publique* ». La laïcité dispose d'une vision plurielle. M. Maslonka voit la laïcité comme un idéal, qui est « *garant du vivre ensemble* ». La laïcité est un idéal d'émancipation, qu'il lie « *au courage* ». Il caractérise l'émancipation comme « *être totalement à l'aise avec ce que l'on pense, ce que l'on dit et ce que l'on fait, parce que l'on a la force nécessaire pour pouvoir être nous-mêmes et avoir le courage d'être nous-mêmes* ».

Cet idéal d'émancipation impose « *des endroits de neutralité, des endroits qui ne sont soumis à aucune pression imposée par telle ou telle religion* ». Cette neutralité dans certains espaces ne s'impose pas qu'aux religions, mais aussi aux idées philosophiques, voire aussi politiques. Ces espaces « *sécurisés peuvent nous permettre d'être nous-mêmes, de réfléchir à qui on est vraiment en mettant de côté tout ce que la société ou tout ce que les sociétés peuvent nous imposer dans une réflexion personnelle d'identité* ». M. Maslonka défend la laïcité « *comme une certaine forme d'idéal, qui se caractérise comme un idéal laïc, un idéal républicain et un idéal d'émancipation* ».

## **LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT ET SES MISSIONS LIÉES À LA LAÏCITÉ**

En tant qu'élu à la fédération départementale du Nord de la Ligue de l'enseignement, mais aussi administrateur au niveau de la confédération nationale, M. Maslonka incarne ce rôle au quotidien dans ces missions. Pour lui, « *le premier rôle de l'élu, c'est de porter une parole politique* ». « *Le deuxième rôle de l'élu, c'est de représenter l'organisation à l'extérieur* ». Cette représentation politique de la Ligue auprès d'autres acteurs suit la ligne directrice fixée par l'organisation, rédigée dans un plaidoyer qui régit au niveau national ses idées, ses combats et ses actions. En ce qui concerne la laïcité, la Ligue de l'enseignement a rédigé, il y a quelques années, un manifeste sur ce principe. Une révision est actuellement en cours de ce document et va être portée comme un projet fédéral, au niveau national de la Ligue, pour mieux œuvrer à la promotion et à la défense de la laïcité. Cette ligne directrice permet une mise en œuvre opérationnelle de l'idée politique portée par le conseil d'administration. Grâce à ce plaidoyer, les membres de l'organisation peuvent aller défendre ces idées et les représenter dans des colloques à l'extérieur.

M. Maslonka intervient de façon régulière dans des événements, comme au mois de décembre 2025, afin d'aborder la loi de 1905 auprès des élus de la métropole européenne de Lille. Il est intervenu auprès du conseil départemental du Pas-de-Calais « *pour discuter, se questionner sur l'évolution du modèle associatif de l'organisation si la neutralité est davantage étendue, pour parler du contrat d'engagement républicain, pour parler de la loi séparatisme de 2021...* ». Son rôle est de « *nourrir un débat et représenter la société civile et porter une parole dans le débat public* ». Ce dialogue permanent et constructif ne peut se faire que par le maintien de « *liens très étroits avec d'autres organisations de la laïcité, comme la présence de la Ligue au conseil d'administration de Solidarité Laïque* ». Ces liens permettent à ces différentes structures de coopérer et de porter leurs combats de manière plus large. Les membres de l'organisation, dont ces élus, sont « *sollicités pour pouvoir porter la parole de la Ligue de l'enseignement dans le débat public, chez leurs partenaires institutionnels et leurs partenaires associatifs* ».

Pour M. Maslonka, la laïcité fait partie de l'ADN de la Ligue de l'enseignement, puisque celle-ci s'est créée en la défendant. Il déclare que « *dans ces formations BAFA, que chacun peut venir avec un signe ostensible de religion, de philosophie, d'une politique en particulier, que ce soit les stagiaires comme les animateurs* ». Cela concerne aussi l'accueil de loisirs ou encore les séjours de vacances. Ces services que propose l'organisation ne sont pas des délégations de services publics, mais des contrats de droits privés ou encore des contrats d'engagement éducatif. M. Maslonka intervient régulièrement dans « *les écoles pour vulgariser la laïcité auprès des élèves* ». La Ligue de l'enseignement aide de nombreuses personnes, dont des enseignants, des bénévoles du monde associatif... à parler et à comprendre la laïcité. Il est organisé par exemple, dans la région des Hauts-de-France, une semaine départementale de la laïcité. Ainsi, la semaine du 9 décembre est une semaine où les associations faisant partie du réseau de la Ligue de l'enseignement « *mettent en place des projets pour parler de la laïcité ouverte à tous* ».

L'organisation va accompagner financièrement et techniquement ces associations, à travers des moments appelés « *temps forts* ». Ces temps forts se caractérisent par l'organisation de séminaires, de débats, de colloques, de rencontres autour de la laïcité. Toutes ces actions permettent d'enrichir le débat public. Dans les missions de l'organisation, il est important d'apporter un regard qui peut être « *un peu contradictoire* » avec ce qui peut être dit au parlement ou par le gouvernement. Ces contradictions font partie de l'évolution continue du débat public. La Ligue de l'enseignement souhaite également proposer l'ensemble de ses missions à tout type de public. Il est vrai que certaines actions sont réservées et proposées à certains publics, comme les jeunes sur les temps scolaires. Mais ces actions peuvent être « *déclinables chez les partenaires institutionnels, dans les services de l'État ou au sein des collectivités territoriales* ». Pour M. Maslonka, l'organisation n'a pas de public cible et privilégié. Pour lui, « *la Ligue des enseignements parle à tout le monde* ».

# LAÏCITÉ : UNE MISSION DE TRANSMISSION COMPLEXE

La Ligue de l'enseignement défend la laïcité comme un principe de liberté. Cette vision de la laïcité n'est pas partagée par tout le monde. Cette différence de point de vue entraîne des divergences qui ne sont pas en soi toutes négatives, mais peuvent entraîner des tensions et des ruptures d'égalité. Pour lutter contre ces ruptures d'égalité, on peut appliquer ce que l'on appelle l'accommodement raisonnable, qui peut se définir comme une mesure visant à supprimer une rupture d'égalité en adoptant des règles ou des pratiques pour permettre à une personne de jouir de ses droits, notamment en matière de handicap, de religion ou d'autres motifs protégés. Dans notre cas, selon les principes voulus par la laïcité, les lois de la République ou encore la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, nul ne peut se prévaloir d'une appartenance religieuse en particulier pour se soustraire à une loi de la République. C'est pour M. Maslonka ce que l'on appelle « *le principe d'égalité* ». Pour autant, lors de fêtes religieuses, les croyants de ces religions pourront les célébrer et demander une autorisation spéciale d'absence, en tout cas pour les fonctionnaires. Ces personnes « *vont devoir se prévaloir d'un motif religieux devant la personne publique pour demander une autorisation d'absence* ». Bien que ce droit soit possible, on ne peut que constater une rupture d'égalité entre le citoyen ayant une religion et celui n'en ayant pas.

Pour la Ligue de l'enseignement, ce droit de s'absenter pour une fête religieuse est une liberté, et par conséquent légitime. Pour ce même cas de figure, d'autres associations n'ont pas le même point de vue. C'est à travers ces divergences techniques qu'il peut parfois émerger des discours plus conservateurs de la part de certaines personnes. L'existence de ces discours ne doit pas empêcher l'écoute de tous les points de vue et la pédagogie. M. Maslonka indique que « le but de la Ligue n'est pas de convaincre, mais de donner des clés de compréhension ». La Ligue de l'enseignement défend la liberté de conscience et le droit pour chaque individu d'avoir sa propre vision des choses. Les missions de l'organisation se font en partenariat avec les parties prenantes d'un territoire. Elle travaille par exemple avec de nombreuses entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS), mais aussi avec d'autres entreprises du secteur privé ou encore des médias. Pour M. Maslonka, « *il ne faut pas se fermer la porte* », même si elle se fixe des limites avec certaines structures. La Ligue fait partie d'une dynamique appelée « *1001 territoires pour la fraternité* », qui lutte « *contre la montée des idées d'extrême droite* ». Le fait de travailler avec des élus d'extrême droite est pour l'organisation difficile. La Ligue ne travaille donc pas avec des communes d'extrême droite.

# LA COOPÉRATION EUROPÉENNE

La Ligue de l'enseignement travaille avec de nombreuses associations situées à l'étranger, et notamment en Europe. Un travail de long terme est mené avec la Ligue de l'enseignement belge. M. Maslonka a pu participer à des travaux au parlement européen « *pour créer une équivalence de diplôme entre le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateurs (BAFA) français et le Brevet d'Aptitude aux Centres de Vacances (BACV) belge* ». L'absence de reconnaissance internationale entre la France et la Belgique sur l'équivalence des deux diplômes pénalisait les personnes souhaitant exercer un stage à l'étranger ou les personnes habitant près de la frontière. Avec Gil Avénous, ministre français des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative en 2024, la Ligue de l'enseignement du Nord, les scouts belges, la Ligue de l'enseignement belge et la Direction de la Jeunesse, de l'Education Populaire et la Vie Associative (DJEPVA) française, un travail de formation et de reconnaissance bilatéral a été entrepris. Ce premier exemple montre que « *la Ligue de l'enseignement dispose de relations à l'extérieur du pays et que ces relations fonctionnent* ».

Par la suite, M. Maslonka a pu aller à del'Office Franco-Allemand pour la Jeunesse (OFAJ) à Berlin, afin de travailler sur un parcours « *Histoire, mémoire et citoyenneté* » dans lequel des discussions ont aussi porté sur la jeunesse. Ce genre de rencontre peut permettre la création de partenariats et de projets, comme la possibilité, dans le cadre d'Erasmus +, de quelques mobilités internationales, comme entre la France et l'Allemagne. Au sein de l'organisation, Martine Besson, vice-présidente déléguée en charge de l'accompagnement du réseau, des Drom-Com et des Solidarités internationales, de l'Europe, est la référente en matière de coopération internationale. La Ligue coopère aussi par exemple avec l'association Associazione Ricreativa e Culturale Italiana (ARCI). Il s'agit d'une association italienne qui propose des activités de loisirs et de culture, qui « *connaît des difficultés avec l'arrivée de Giorgia Meloni, première ministre italienne, au pouvoir* ». Cette association est proche de la gauche antifasciste en Italie, et défend la culture populaire. Ces difficultés sont avant tout financières, à la suite du passage au pouvoir de l'extrême droite. Lors d'évènements nationaux en France, Arci comme d'autres associations en Europe sont invités à des universités de rentrée, des universités d'été, des colloques... pour venir enrichir les débats et les travaux menés.

# EXPLICATION ET COMPRÉHENSION DE LA LAÏCITÉ

Pour M. Maslonka, le problème n'est pas tant la compréhension de la laïcité, mais plutôt la manière dont on peut l'expliquer. Lors d'un sondage réalisé par l'Ifop en décembre 2024, plus de 60% des enseignants ont peur de parler de la laïcité. Cette peur est combinée à ce qu'une majorité des jeunes associe la laïcité à un principe d'interdiction. Le fait que les enseignants aient peur d'en parler ou qu'ils n'en parlent que très peu, et de subir des répercussions négatives s'ils abordent la laïcité, ne fait que « *conforter la vision restrictive de la laïcité dans l'école publique* ». À l'école publique, on demande « *au nom d'un principe de laïcité et de neutralité* » aux fonctionnaires d'avoir un devoir strict de neutralité, qui est pour M. Maslonka « *violent* », mais on demande aussi aux élèves d'avoir un devoir de discrétion. Les élèves associent ces interdictions à la laïcité. L'explication de ce qu'est la laïcité prend alors tout son sens, car les élèves comprennent ainsi les aboutissants et la complexité de ce qu'elle est. Dans le livre écrit par Philippe Portier et Charles Mercier, qui s'intitule *Les Jeunes et la laïcité*, il est montré que « *les jeunes vivent très bien la laïcité quand elle est expliquée* ». Pour M. Maslonka, « *la société évolue vers une ouverture d'esprit que l'on ne connaissait pas avant, que l'on constate une libération de la parole, des identités* ». Ces ouvertures concernent également la laïcité.

## LES ATTAQUES CONTRE LA LIBERTÉ D'EXPRESSION ET LA LAÏCITÉ

Une remise en cause profonde de la liberté d'expression a eu lieu lors des attaques terroristes de 2015, que ce soit celle du 07 janvier 2015 contre Charlie Hebdo ou encore les attentats du 13 novembre 2015. À cet instant, la liberté d'expression et de la presse a « *cristallisé certains conflits idéologiques* ». Face à ces attaques, les programmes scolaires ont été revus et ont davantage donné la responsabilité aux enseignants d'histoire-géographie, qui ont en charge l'enseignement de l'EMC, de traiter du sujet de la liberté d'expression. Les enseignants d'histoire et de géographie ont été, depuis ces dernières années, avec les assassinats de Samuel Paty le 16 octobre 2020 et celui de Dominique Bernard le 13 octobre 2023, des cibles de la radicalisation du débat sur la liberté d'expression. Ces enseignants ont un rôle particulier dans le questionnement, dans l'étude de l'esprit critique et dans la construction de la pensée d'un élève. Pour M. Maslonka, « *tous les enseignants sont concernés par la transmission de la laïcité et la liberté d'expression* ». La laïcité est un vivre-ensemble qui s'applique dans tous les moments de la vie scolaire. Il y a une volonté de l'Éducation nationale de rendre la laïcité comme un sujet transversal.

Que ce soit dans les établissements généraux ou professionnels, la laïcité est abordée, à travers des moments de vie de classe, des initiations à la philosophie dans les lycées professionnels, où deux professeurs peuvent parler de la laïcité... Pour encourager à la transmission de la laïcité, des initiatives sont lancées, comme le prix de la laïcité, le prix national de la déportation et de la résistance... Cela permet aux élèves d'aborder la laïcité de manière transversale.

## LA LOI DE 2004

La loi de 2004 fait suite à l'affaire du foulard de Creil en 1989. Avant cette loi, aucune législation n'encadrait le port de tenue vestimentaire à l'école. M. Maslonka comprend que « *l'école publique demande une neutralité du fonctionnaire, et le défend* ». L'interdiction de port de signe religieux ostensible à l'école de la part des élèves est également une bonne chose pour lui, car « *les élèves ne sont pas des portes drapeaux d'une religion, d'une philosophie, mais ils restent des élèves à l'école* ». Le rôle de l'école est de garantir le vivre-ensemble, et de le protéger, afin de garantir cette unité, « *personne ne doit être le porte-drapeau de quelconque croyance à l'école* ».

## LA LAÏCITÉ : UNE PRÉOCCUPATION NATIONALE

Pour M. Maslonka, « *la laïcité est un sujet de priorité nationale* ». En ce qui concerne la région des Hauts-de-France, la laïcité est traitée de manière prioritaire. Cela se traduit par la présence de référents laïcité dans les différentes institutions publiques. Il existe aussi des chargés de missions territoriaux qui doivent assurer la promotion de la laïcité ou de la lutte contre la radicalisation, par exemple. Le monde associatif participe à ces actions en faveur de la laïcité, en proposant par exemple des formations laïcité. La laïcité est « *traitée avec beaucoup de sérieux et de gravité* ».

# LES ATOUTS DE LA LAÏCITÉ EN FRANCE

Les atouts de la laïcité, pour M. Maslonka, sont de « *pouvoir penser, de pouvoir mettre en pratique une pensée, que ce soit une pratique orale, artistique, vestimentaire* ». La laïcité, c'est avant tout « *d'avoir la possibilité d'être courageux* ». La liberté de conscience est un atout fondamental de la laïcité, puisqu'elle permet de ne pas être inquiété à cause de ce que l'on pense, mais permet aussi de pouvoir s'exprimer librement. Cela n'est pas le cas dans d'autres pays du monde. Les libertés de conscience, d'expression et de pratique « *nous viennent en partie de la laïcité* ».

## LA LAÏCITÉ DE DEMAIN

Cette interrogation qui tend à imaginer les grands défis futurs de la laïcité n'est pas facile. Pour M. Maslonka, la laïcité de demain ressemblerait au modèle que l'on connaît aujourd'hui, c'est-à-dire « *un modèle juridique de possibilité* ». Le plus grand défi de la laïcité est de s'assurer « *qu'elle soit protégée d'influences politiques néfastes qui pourraient se servir de la laïcité comme d'une excuse pour avoir des politiques de discrimination* ». Il y a toujours un risque avec la montée des extrêmes droites en Europe et « *des ravages que cela engendre* ». M. Maslonka souhaite rester positif, mais se dit « *lucide* » dans l'approche qu'il a de la réalité. La Ligue de l'enseignement, en « *tant que mouvement d'idée, de pensée, sont dans l'obligation d'alerter leurs partenaires, leurs adhérents sur la difficulté d'être optimiste face à ce qu'il se passe dans les territoires locaux administrés par l'extrême droite* ». Les conséquences observées dans ces territoires sont « *la suppression de subventions, la fermeture de centres sociaux, le contrôle de la programmation cinématographique d'un cinéma municipal...* ».

La Ligue de l'enseignement n'est pas très optimiste quant à l'avenir, mais souhaite garder espoir. Elle indique qu'elle sera toujours présente et restera fidèle à ses valeurs. La dynamique « *1001 territoires pour la fraternité* » a été créée pour permettre une vigilance citoyenne et préserver ce principe qu'est la laïcité. Pour M. Maslonka, « *le monde associatif est déjà en résistance* ». À travers cette dynamique, qui regroupe plus d'une quarantaine d'associations, l'objectif est de lutter contre la montée des idées de l'extrême droite. Il précise que la Ligue de l'enseignement n'est « *pas un mouvement politique* ». Ils sont « *apartisans, mais ils ne sont pas apolitiques* ». La Ligue « *a un message politique qui n'est ni en soutien, ni rattaché à un parti politique en particulier* ». La Ligue de l'enseignement défend le débat et le dialogue pour permettre à la laïcité de se transmettre.